

EPARGNE SALARIALE / INTERESSEMENT :

ATTENTION : Nous recommandons à tous les salariés qui se connecte très rarement sur leur compte « Amudi » d'essayer de le faire sans attendre :

En effet, par sécurité, en cas de délai trop long depuis la dernière connexion, le mot de passe individuel peut être « désactivé »...

Si c'est le cas pour vous cela laisse le temps de faire la demande pour recevoir, par courrier, un nouveau mot de passe : **Avec la toute prochaine prime d'intéressement vous aurez besoin de vos accès** pour débloquer ou placer dans l'épargne salariale tout ou partie de votre prime.



Comme publié récemment, les tendances pour l'exercice 2022/2023 sont **Globalement «similaires» en termes de prime :**

Les résultats sur certains critères poussent la prime à la baisse, les résultats financiers du groupe ainsi que l'augmentation de la masse salariale (*qui entrent en jeu aussi dans les calculs*) poussent à la hausse...

Bref la baisse d'un élément est « neutralisée » par la hausse d'un autre !

L'estimatif, concernant VPF donne un montant moyen de prime compris **entre 2000 et 2200 euros bruts environ** pour un salarié présent toute l'année toutes catégories professionnelles confondues.

Comme annoncé dans une précédente communication, il est à noter qu'un avenant pour la dernière année de l'accord triennal (2023/24) est en cours de négo car l'accord signé était devenu inapplicable suite à la création récente d'une nouvelle filiale française du groupe Alstom, AH, « embarquant » une partie des salariés du siège d'Alstom Transport SA.

FO rappelle que s'il n'y a pas d'accord il ne peut y avoir de prime d'intéressement.

Pour recevoir nos newsletters ou pour d'autres demandes- contactez-nous par SMS au 06.67.52.81.29 ou par mail (syndicatfovvpf@gmail.com).

